

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL du
SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN
Drôme-Ardèche**

Le 28 mai 2024 à 18h30, le Comité syndical s'est réuni à Guilhaud-Granges sous la présidence de Lionel BRARD, Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames CLEMENT, GAUCHER, GENTIAL, GIRARD, GUILLON, JAUBERT, LAMBERT, RIMET, ROSSI et Messieurs ANGELI, BARNERON, BONNET, BRARD, BRUNET, DARD, DUBAY, EYSSAUTIER, GAUTHIER, HOURDOU, LARUE, MIZZI, MORIN, ROMAIN, SOULIGNAC, TEUFERT, VALLA, VASSY

Pouvoirs : de Mr BELLIER à GENTIAL, de Mr CHAUMONT à SOULIGNAC, de Mme CHAZAL à GIRARD, de Mr DELOCHE à BRARD, de Mr DUCLAUX à HOURDOU, de Mr LABADENS à GAUTHIER, de PLACE à BONNET, de Mr ROBIN à BARNERON, de Mr VALETTE à MORIN, de Mr VALLON à VASSY

Date de convocation : 17 mai 2024 - Nombre de délégués en exercice : 42 - Nombre de délégués présents : 27 - Nombre de pouvoirs : 10

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu le rapport présenté par le vice-président,

Considérant, que le compte de gestion 2023 transmis par Monsieur le Trésorier est conforme au compte administratif 2023,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré

Pour : 27 délégués dont 10 disposants d'un pouvoir représentant 37 voix

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE,

- **d'approuver** le compte de gestion 2023 transmis par Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable Nord Drôme,
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 28 mai 2024 et ont signé au registre tous les membres présents.

Lionel BRARD

Président

